

Sociétés d'État

Au cours des dix dernières années, le vérificateur général et le rapport de la commission Lambert ont rappelé l'incapacité du gouvernement à obliger les sociétés d'État à rendre des comptes, en particulier au Parlement. A cet égard quelques mesures ont été prises, mais en raison de la lourde tâche des ministres et du gouvernement en général, on a tendance à perdre de vue l'intention originale. Les sociétés d'État suivent leur propre voie. Leurs dirigeants ne savent pas trop quoi faire. Comme je l'ai dit lorsque nous parlions de la Corporation de développement du Canada, le gouvernement a oublié le principe voulant que ces sociétés soient chargées d'activités économiques particulières. Je demande au secrétaire parlementaire et, par son intermédiaire, au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), ministre responsable de nombreuses sociétés d'État, d'envisager sérieusement l'établissement de mécanismes pour rendre les sociétés d'État responsables devant le Parlement.

Il y a deux ou trois ans j'ai écrit un long article dans *The Parliamentarian* au sujet des recommandations de la commission Lambert. La commission recommandait que l'on révèle le maximum de renseignements utiles au Parlement, que les sociétés d'État partagent avec le Parlement la responsabilité d'établir leurs objectifs à long, moyen et court termes, et que des comités de la Chambre aient le droit de convoquer les dirigeants des sociétés d'État pour leur demander directement des comptes sur leur gestion. Dans l'état actuel des choses, lorsque le vérificateur général veut, par exemple, trouver des renseignements sur Petro-Canada, il n'en a pas le pouvoir, même en passant par le Parlement ou le comité des comptes publics, et il ne peut aller au fond d'un problème qui a peut-être coûté très cher aux contribuables.

Les députés se sont entendus pour adopter ce projet de loi assez rapidement. Vous m'encouragez à continuer, monsieur le Président, mais je déclinerais votre invitation. Je dirai simplement aux ministériels qui sont ici et qui m'écoutent que cette question a été négligée par le gouvernement précédent. Il existe quelques modèles à ce sujet, peu nombreux cependant dans les provinces. En Ontario, où j'ai déjà été député provincial, le comité des affaires de procédure examinait l'activité des organismes, offices et commissions chaque été. Malheureusement, il se contentait de faire un examen plutôt superficiel d'une demi-douzaine d'entre eux. Maintenant que le système des comités du Parlement a été modifié et que les comités sont autorisés à embaucher du personnel, ils ont les ressources nécessaires pour examiner plus longuement et beaucoup plus attentivement l'activité des sociétés de la Couronne.

Le président du Conseil du Trésor sait que lui-même et son collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), n'ont pas beaucoup de temps à consacrer à ce genre de choses. Ce serait peut-être utile que, de temps à autre, leurs efforts en vue de fournir des directives et une certaine orientation aux sociétés de la Couronne soient soutenus par le Parlement. Puisque c'est le Parlement qui en est responsable en fin

de compte, il me semble que, peu importe que ce soit utile ou non au gouvernement, il serait excellent que les sociétés de la Couronne, qui ont des actifs valant des dizaines de milliards de dollars et qui représentent une partie extrêmement importante de notre économie, ne soient pas toujours tenues à l'écart du Parlement.

Le président du Conseil du Trésor se rappellera que, lorsqu'il faisait partie de l'opposition, il y avait eu une opération de sauvetage pour Canadair et de Havilland. Je suis certain que, tout comme moi, il s'est déjà demandé dans quelle mesure ces entreprises auraient eu de tels ennuis si elles avaient dû rendre des comptes au Parlement d'une façon quelconque pour que nous puissions savoir au juste ce qu'elles faisaient et pourquoi elles se lançaient dans des domaines tellement étrangers à leur objectif d'origine.

Les sociétés dont nous parlons maintenant semblent avoir un actif de \$9 ou de quelques milliers de dollars. Elles sont insignifiantes et elles ne manqueront à personne. J'exhorte cependant le gouvernement à ne pas se contenter de présenter une série de projets de loi de nature administrative de temps à autre, mais plutôt à adopter des méthodes de gestion beaucoup plus solides et positives et à rendre les sociétés de la Couronne davantage comptables au Parlement lorsqu'il découvre des anomalies ou des anachronismes.

• (1520)

M. le Président: La présidence donne la parole au député d'Athabasca (M. Shields) pour le débat.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je vais parler brièvement des propos que nous venons d'entendre puisque le député a vertement critiqué la position du gouvernement qui tient à avoir la mainmise sur les sociétés de la Couronne.

Faut-il rappeler au député que c'est au niveau du conseil d'administration qu'on exerce la mainmise sur les sociétés de la Couronne? On nomme un conseil d'administration qui choisit de rendre des comptes à l'exécutif. Aucune des nominations que nous avons faites à la direction des sociétés de la Couronne n'a eu l'heur de plaire au député et à son parti. Ils ont décrié notre décision de nommer des membres au conseil d'administration de ces sociétés justement pour en assurer la mainmise dont il parle. Le député ne sait pas ce qu'il veut.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: M. de Cotret, avec l'appui de M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-60, tendant à autoriser l'obtention de la dissolution de certaines sociétés d'État et modifiant ou abrogeant d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.